

Transport et stockage sous réserve pour les importations industrielles

Description.....	2
Conditions d'obtention du service:	2
Documents requis:	2
Procédures de performance du service:	3
Délai de performance du service:	3
Remarques:	3

Transport et stockage sous réserve pour les importations industrielles

Description

L'importateur a le droit de présenter une demande de transport et de stockage des consignes sous réserve dans les 72 heures suivant la conformité apparente et le retrait des échantillons, à condition qu'ils ne soient éliminés qu'après l'apparition du résultat final de l'inspection et la réception du Certificat de conformité, conformément à la Résolution (776 de 2019) modifiant l'article 85 (point 2/A) du règlement (770 de 2005) et ses modifications.

Conditions d'obtention du service:

- (1) l'existence d'un contrat de propriété ou de location de l'entrepôt dans lequel le stockage est requis et dispense de fournir des copies des contrats inscrits au Registre attribué à cet effet à l'Autorité. Pour l'intrant en tant qu'exigence de production, il suffit d'approuver le transport et le stockage de la consigne dans l'usine dont l'adresse est inscrite au Registre industriel spécial de chaque usine.
- (2) la consigne a passé l'étape de l'examen virtuel et une décision de conformité virtuelle a été émise
- (3) des échantillons ont été prélevés pour examen en laboratoire et les résultats de l'examen en laboratoire n'ont pas été inclus .
- (4) L'entrepôt dans lequel il doit être stocké n'a pas de consignes de même types que les articles qu'il doit stocker.

(5) le numéro du concessionnaire spécial à l'importateur ne doit pas être inclus dans les déclarations d'interdiction pour violation des dispositions de l'article (86) du règlement (770 de 2005) et de ses modifications pour l'une des raisons suivantes:-

- * Manquement à ses obligations vis-à-vis de toute autre consigne déjà transportée et stockée sous réserve pendant les 12 mois précédant l'arrivée de la consigne demandée à être transportée sous réserve.

- * Ou qu'il a une autre consigne qui a été renvoyée à la justice et que l'affaire est toujours pendante.

(6) le numéro du concessionnaire spécial à l'importateur ne doit pas être inclus dans les déclarations d'interdiction pour violation des dispositions de l'article (96) du règlement (770 de 2005) et de ses modifications pour l'une des raisons suivantes:-

- * L'importateur n'a pas suivi les procédures d'une consigne précédente qui lui a été adressé.

- * Ou dissiper une consigne précédente qui lui a été adressé ou une partie de celui-ci .

(7) l'importateur présente une demande de dédouanement sous réserve

(8) L'entrepôt vers lequel la consigne est transportée doit être suffisant pour accueillir la quantité qui lui est transférée .

(9) L'importateur s'engage à assumer l'entière responsabilité de la consigne pendant son transport et son stockage jusqu'à la délivrance des résultats définitifs de celui-ci.

Documents requis:-

1) une demande de transfert et de stockage sous réserve signée par la personne concernée ou son agent officiel devant l'employé compétent ou tamponnée d'une signature bancaire.

2) une copie de la carte d'identité Nationale valable du demandeur.

3) l'importateur présente un engagement de sa personne officielle ou de son mandataire ou estampillé de l'authenticité d'une signature bancaire avec son entière responsabilité pour la consigne pendant son transport et son stockage et de ne pas en disposer en tout ou en partie jusqu'à ce qu'il reçoive un certificat de conformité.

4) si la consigne contient les frais entrants finaux à des fins de négociation, les éléments suivants sont fournis :-

A. Une copie du contrat de propriété ou un contrat de location notarié auprès de l'Organisme de la Publicité immobilière de l'entrepôt valable au moins 3 mois, l'original n'étant consulté que lors de sa première soumission.

B. Une copie d'une licence de l'entrepôt valable délivrée par le district ou l'entité municipale, avec accès à l'original uniquement lors de la première soumission

C. Une copie de la carte du Registre des importateurs.

5) si la consigne est reçue en tant qu'exigence de production, les éléments suivants sont fournis :-

- Fournir une preuve d'activité

Procédures de performance des services: -

- Après la conformité virtuelle et le retrait des échantillons représentant la consigne, le rapport du retrait est édité, téléchargé sur la fenêtre et la facture est approuvée.
- soumettre la demande du transport et de stockage et les documents requis accompagnés de la demande par la fenêtre.
- Vérification de l'authenticité des documents et de la disponibilité des conditions.
- Dans le cas où l'un des documents ne correspond pas, cela est écrit dans la boîte de commentaires par l'agence et une consigne est envoyée au client selon les besoins.
- Dans le cas où les exigences requises sont remplies et que les conditions sont remplies, la consigne sera transféré à l'entrepôt dont l'adresse est enregistrée à la succursale sous réserve sous la responsabilité de l'importateur jusqu'à ce que les résultats de l'inspection finale apparaissent.

Heure du performance de Service: -

* L'approbation est effectuée pendant la même journée si les documents sont valables et que l'importateur ne figure pas sur les déclarations d'interdiction.

Observations: -

- * La Succursale de l'Autorité ouvre un Registre dans lequel ces contrats sont enregistrés et ceux qui sont inscrits dans ce Registre sont dispensés de soumettre des copies des contrats.
- * L'obligation d'apporter les documents originaux pour examen à la première fois est respectée jusqu'à l'enregistrement des données contractuelles dans le Registre de la succursale.
- * La succursale de l'Autorité au port à partir duquel la consigne est transmis doit prendre les mesures suivantes :-
 - * aviser le service des approvisionnements et la direction de l'administration, qui est située au service de l'entrepôt, de prendre des mesures pour inspecter la consigne jusqu'à ce qu'une décision soit prise d'en disposer à la lumière des résultats définitifs de l'examen .
 - * Après que l'importateur a publié la consigne sous réserve et jusqu'à ce que les résultats définitifs soient publiés, l'importateur doit se conformer à ce qui suit:-
 - * Ne pas stocker d'autres consignes de même type que les articles libérés sous réserve.
 - * L'entrepôt vers lequel est dirigé le transport doit être suffisant pour accueillir la quantité qui lui a été transférée.
 - * Ne modifiez pas l'adresse de stockage sans en informer la succursale de l'entité compétente.
 - * défaut de donner suite à la consigne émise sous réserve.

